



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2010/14



+



Demande de crédits supplémentaires
au budget de fonctionnement et au compte des investissements
de l'exercice 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour être en conformité avec le Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte d'investissement 2010.

Rappel

La raison d'être de ce préavis se base sur les articles suivants du règlement précité :

Chapitre II Budget de fonctionnement

Art. 10 - Dépassement de crédit

La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11.

La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.
Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Chapitre III Crédits d'investissements

Art. 16 - Investissements

La municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés.
Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Analyse

L'inventaire détaillé suivant explique les raisons de ces demandes. Il est classé selon la structure des comptes communaux. En règle générale, il prend en considération les comptes dans lesquels un dépassement de plus de Fr. 10'000.-- est constaté lors du contrôle budgétaire du 26 octobre 2010.

1. CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010

160 TOURISME

Demande n° 1
Tourisme ; Honoraires et expertises
Compte n° 160.3185
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 16'000.--
<u>Argumentation</u> Ce crédit correspond aux factures suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Une étude du Bureau Orcef pour le sentier pédestre de la Verneyre (Fr. 4'500.--)• Une analyse financière des comptes communaux demandée par la CITAV à M. P. Busset, Expert en finances communales, pour le projet de cautionnement conjoint des communes touristiques des Alpes Valdoises en faveur des installations de remontées mécaniques (Fr. 1'200.--)• L'achat indispensable et urgent de vieux plans d'ingénieur pour la rénovation de la piscine du Centre des sports de Villars (Fr. 10'000.--). Ce montant devra être reporté sur le futur préavis de rénovation de ladite piscine.

170 SPORTS

Demande n° 2
Entretien des bâtiments
Compte n° 170.3141
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 1'300.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 27'000.--
<u>Argumentation</u> Cette demande concerne des travaux urgents qu'il a fallu réaliser aux tennis couverts de Villars à la demande de M. le Directeur du Centre des sports. Ces travaux ont consisté en la réfection du mur des tennis extérieurs et en la pose d'une cloison séparatrice dans les vestiaires et les douches.

Demande n° 3
Entretien parcs et zones de loisir
Compte n° 170.3145
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 52'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 11'000.--
<u>Argumentation</u> Ce dépassement concerne l'éclairage du terrain d'entraînement des Verchy qui a été réalisé en automne 2010. Ces travaux n'avaient pas été prévus au budget 2010 et ont été oubliés lors de l'établissement du budget 2011.

321 ALPAGES

Demande n° 4
Honoraires et expertises
Compte n° 321.3185
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 23'700.--
<u>Argumentation</u> Ce montant correspond à des honoraires du Bureau CSD et des frais de carottage pour déterminer l'ampleur du glissement de la ferme communale de Bretaye. En fait, ce montant ne constitue pas un dépassement mais est le résultat d'imputations incorrectes des factures. Lors du bouclage des comptes 2010, ces dernières seront attribuées aux comptes corrects.

350 BATIMENTS

Demande n° 5
Honoraires et expertises
Compte n° 350.3185
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 20'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 11'000.--
<u>Argumentation</u> Le budget demandé comportait Fr. 10'000.-- pour l'expertise du bâtiment du Cotterd et Fr. 10'000.-- pour celle du bâtiment administratif. Le contrôle budgétaire intermédiaire a montré que Fr. 30'700.-- ont été dépensés pour les relevés du bâtiment du Cotterd. Les honoraires de l'architecte concernant le relevé ont été plus élevés que prévus et diverses affaires ont nécessité l'aide de Me Haldy, Avocat-conseil de la Commune.

430 TRAVAUX

Demande n° 6
Achats petites machines et matériel
Compte n° 430.3114
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 84'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 36'100.--
<u>Argumentation</u> Le budget initialement prévu s'avère être insuffisant compte tenu des achats imprévus à effectuer pour réaliser les travaux demandés. Il s'agit notamment de grilles endommagées à remplacer (Fr. 12'000.--) de chaussures et vêtements à remplacer (Fr. 5'600.--), de réparations urgentes à effectuer sur une plaque vibrante, une goudronneuse et une fontaine d'arrosage (Fr. 5'500.--), de plaques de rue (Fr. 5'500.--), de bornes bouleroues (Fr. 3'000.--) et de matériel pour des caissons sur la route du Col de la Croix (Fr. 4'500.--).

Demande n° 7
Entretien ouvrages de protection
Compte n° 430.3147
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 60'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 45'000.--
<u>Argumentation</u> Des travaux urgents devaient être réalisés sur un mur de protection de vigne en Champ Frelex, travaux décidés en séance de Municipalité le 22.02.2010.

502 BATIMENTS SCOLAIRES

Demande n° 8
Bâtiments scolaires ; Entretien des bâtiments scolaires
Compte n° 502.3141
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 56'500.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 83'000.--
<u>Argumentation</u> Le budget 2010 ne comportait que Fr. 56'500.-- pour des travaux et des contrats d'entretiens au Collège de Perrosalle. Les dépassements de ce compte sont le résultat de travaux d'entretiens urgents réalisés également à Villars aux Collèges d'En-Haut et d'En-Bas, de travaux supplémentaires effectués à Perrosalle et de divers et imprévus, notamment des mises en conformité ECA.

580 LIEUX DE CULTES

Demande n° 9
Lieux de culte ; entretien des bâtiments
Compte n° 580.3141
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 218'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 30'400.--
<u>Argumentation</u> La réfection de la toiture du temple de Villars n'a pas pu être réalisée en 2010. Elle avait été budgétée pour Fr. 200'000.--. Le crédit complémentaire demandé correspond donc à des travaux non prévus effectués à la salle de catéchisme de la Cure d'Ollon, au Temple de Villars et à l'Eglise catholique d'Ollon.

Demande n° 10
Lieux de culte ; honoraires et expertises
Compte n° 580.3185
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 0.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 12'800.--
<u>Argumentation</u>
Cette demande correspond aux honoraires du Bureau d'architecte et des spécialistes chargés de rédiger un rapport détaillé devant permettre l'étude du projet de restauration du Temple d'Ollon par une commission incluant le Service des monuments historiques.

711 SUBVENTIONS DIVERSES

Demande n° 11
Subventions diverses ; dons et subventions
Compte n° 711.3650
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 55'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 2'200.--
<u>Argumentation</u>
Inquiète de l'augmentation des incivilités tant sur le territoire communal que dans le Chablais, la Municipalité a adhéré à un projet intercommunal de médiation sociale partagé entre les communes vaudoises de Bex, Ollon et Aigle et les communes valaisannes de Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. Un nombre croissant de jeunes se trouve en échec scolaire ou professionnel avec un milieu familial dans l'impossibilité de jouer son rôle d'éducation, de protection et d'accompagnement social. Ces jeunes en souffrance traduisent souvent malheureusement leur malaise par de la violence, de la délinquance, des incivilités, diverses toxicomanies et des comportements à risque. Les structures compétentes dans ces différents domaines se retrouvent souvent cloisonnées et atteignent leurs limites. Un constat de manque de coordination entre les divers intervenants a été fait, raison du projet subventionné. Ce sont surtout les manifestations régulières d'incivilités à Ollon et à Villars qui ont poussé l'Exécutif à tenter une approche plus éducative que répressive. Ce projet est prévu de durer 3 ans. Pour 2010, l'entrée en fonction du médiateur s'est faite au 1 ^{er} novembre. Les frais à charge de la Commune sont ainsi estimés à Fr. 2'200.--.

720 PREVOYANCE SOCIALE

Demande n° 12
Part. s/charges cantonales de prévoyance
Compte n° 720.3515
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 5'658'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 30'000.--
<u>Argumentation</u>
En fonction d'un courrier reçu le 15 janvier du DSAS (Département de la Santé et de l'Action Sociale), les coûts du volet « Aides, subventions et autres régimes sociaux » de la Facture Sociale 2010 ont dû être augmentés de Fr. 30'000.--. Pour mémoire, ce volet comporte les aides financières du Revenu d'Insertion (RI), les mesures d'appui, d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les aides aux personnes hospitalisées non assurées et aux personnes hébergées en EMS non reconnus d'intérêt public.

Demande n° 13
Dons et subventions
Compte n° 730.3650
Montant figurant au budget 2010 : Fr. 1'000.--
Crédit complémentaire demandé : Fr. 33'500.--
<p><u>Argumentation</u></p> <p>Ce crédit correspond aux honoraires d'un bureau, expert en Santé Publique, auquel la Municipalité a confié le mandat d'analyser la situation propre à la médecine de premier recours dans la Commune d'Ollon et également dans les communes voisines d'Aigle, Gryon et Bex. Ce mandat consiste à examiner les besoins médicaux nécessaires à moyen et long terme, de faire des propositions qui seraient à même de solutionner les carences présentes et surtout prochaines et d'envisager la manière dont la Commune pourrait s'investir pour offrir à sa population une réponse médicale correspondant à ses attentes. Les frais de l'affaire devraient être partagés entre les quatre communes à la réception du rapport. Le budget total se monte à Fr. 34'500.-- TTC. Il comprend les honoraires professionnels de l'équipe de consultants ainsi que les frais occasionnés pendant le projet. Le soutien du Service de la santé publique et celui de la Société vaudoise de médecine à un projet qui pourrait devenir projet pilote dans le canton sont à relever.</p>

Le financement des crédits supplémentaires de fonctionnement, soit **Fr. 361'700.--** a été couvert par la trésorerie courante.

2. CREDITS SUPPLEMENTAIRES POUR INVESTISSEMENTS

Lors du contrôle budgétaire réalisé en octobre 2010, aucune nécessité de recours à des crédits supplémentaires pour les investissements en cours n'a pu être mise en évidence.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 15 décembre 2010,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2010/14,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

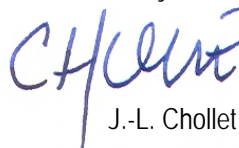
d'**ACCORDER** à la Municipalité des crédits supplémentaires de **Fr. 361'700.--** au budget 2010 conformément aux explications fournies ci-dessus.

Le financement de ces crédits a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-L. Chollet



Le Secrétaire :


Ph. Amevet